

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Magali GREMILLON – Sophrologie & Hypnose

Mises à jour le 26 mai 2026

PRÉAMBULE

Les présentes conditions générales de vente des services de Magali GREMILLON – entreprise individuelle – sont rédigées conformément à l'article L441-1 du Code de commerce.

Elles définissent les relations contractuelles entre Magali GREMILLON, sophrologue et praticienne en hypnose, et toute personne physique ou morale (particulier, entreprise, association, collectivité, institution) souhaitant bénéficier de ses prestations, quelle que soit la modalité de prise de contact (téléphone, mail, site Internet, plateforme de réservation).

En validant une réservation ou en signant un devis, le Client déclare accepter sans réserve les présentes CGV et reconnaît avoir la capacité de conclure un contrat.

Ces CGV prévalent sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément acceptées par Magali GREMILLON, qui se réserve le droit de les modifier à tout moment. Les conditions applicables sont celles en vigueur à la date de la prestation.

Coordonnées du Prestataire :

EI Magali GREMILLON

Siège social : 8 rue André Messager, 33520 BRUGES

SIRET : 929 541 043 00014 – Code APE : 9609Z

Mail : contact@magaligremillon.fr | Tél : 07.66.29.73.99

Article 1 – Champ d'application

Les présentes CGV s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations proposées par Magali GREMILLON, qu'elles soient destinées à des particuliers ou à des structures professionnelles (entreprises, associations, collectivités, institutions).

Toute réservation ou signature de devis vaut acceptation pleine et entière des présentes CGV.

Article 2 – Description des prestations

2.1 Prestations à destination des particuliers

- Séances individuelles de Sophrologie en cabinet (Bruges ou Le Bouscat) ou en visioconférence
- Séances individuelles d'Hypnose en cabinet (Bruges ou Le Bouscat) ou en visioconférence
- Séances individuelles avec la Dream Machine en cabinet
- Séances collectives de Sophrologie en cabinet ou en visioconférence

2.2 Prestations à destination des structures professionnelles

Magali GREMILLON propose aux entreprises, associations, collectivités et institutions des interventions adaptées à leurs besoins, notamment dans le cadre de leur politique de Qualité de Vie au Travail (QVT) et de prévention des risques psychosociaux (RPS) :

- Ateliers thématiques collectifs (gestion du stress, régulation émotionnelle, prévention du burnout, performance durable, etc.)

- Séances collectives de récupération mentale et physique
- Accompagnements individuels confidentiels des collaborateurs sur site ou en visioconférence
- Conférences et interventions de sensibilisation
- Accompagnement de managers et équipes en période de transition ou de changement

Chaque intervention est construite sur mesure après un échange préalable avec la structure cliente. Les modalités détaillées sont formalisées dans un devis signé.

Article 3 – Modalités de réservation

3.1 Particuliers

La réservation s'effectue directement via la plateforme Calendly (www.calendly.com/magaligremillon), par téléphone au 07.66.29.73.99, ou par mail à contact@magaligremillon.fr.

Le Client doit renseigner : son nom, prénom, numéro de téléphone, adresse e-mail et le motif du rendez-vous. Un mail ou SMS de confirmation est adressé dans les meilleurs délais.

3.2 Structures professionnelles (entreprises, associations, collectivités, institutions)

Toute demande d'intervention auprès d'une structure professionnelle (entreprise privée, association, collectivité territoriale, établissement public, institution ou tout autre organisme) doit être formulée par écrit (mail ou formulaire de contact). Un échange préalable est organisé afin de définir les besoins, les objectifs et le format d'intervention.

Un devis détaillé est ensuite adressé à la structure cliente. Ce devis précise la nature des prestations, le nombre de sessions, les tarifs, les modalités d'intervention et les conditions particulières applicables.

La commande est ferme et définitive à réception du devis signé (avec la mention « Bon pour accord ») et, le cas échéant, de l'acompte prévu.

Article 4 – Tarifs et conditions de paiement

4.1 Particuliers

Les tarifs applicables sont ceux affichés sur le site www.magaligremillon.fr et sur la plateforme Calendly au jour de la réservation. Ils sont exprimés en euros TTC (TVA non applicable, art. 293-B du CGI).

Le paiement des séances en cabinet s'effectue avant ou à l'issue de la séance, par chèque (à l'ordre de Magali GREMILLON exclusivement), virement bancaire ou espèces.

Le paiement des séances en visioconférence s'effectue avant la séance, au moment de la réservation, par virement bancaire.

Toute séance commencée est due dans sa totalité.

4.2 Structures professionnelles

Les tarifs des interventions en entreprise sont définis dans le devis adressé à la structure cliente et sont exprimés en euros HT ou TTC selon le statut fiscal applicable.

Sauf mention contraire dans le devis, les conditions de paiement sont les suivantes :

- Acompte de 30 % à la signature du devis, afin de confirmer la réservation
- Solde à régler dans un délai de 30 jours à compter de la date d'émission de la facture finale

Conformément à l'article L441-10 du Code de commerce, tout retard de paiement donnera lieu, sans mise en demeure préalable, à l'application de pénalités de retard calculées au taux directeur de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros.

Le paiement s'effectue par virement bancaire sur le compte dont les coordonnées sont communiquées dans le devis ou la facture. Les chèques sont acceptés sous réserve d'encaissement effectif.

Article 5 – Conditions d'annulation et de report

5.1 Particuliers

En cas de force majeure, maladie ou empêchement imprévu, Magali GREMILLON se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter un rendez-vous.

Le Client est prié de prévenir Magali GREMILLON au moins 48 heures avant la séance par tout moyen mis à sa disposition (téléphone, mail). En dessous de ce délai, la séance pourra être facturée.

5.2 Structures professionnelles

Toute demande de report ou d'annulation doit être adressée par écrit (mail) à contact@magaligremillon.fr.

Les conditions suivantes s'appliquent :

- Annulation plus de 15 jours ouvrés avant l'intervention : aucune facturation, l'acompte est intégralement restitué
- Annulation entre 8 et 14 jours ouvrés avant l'intervention : l'acompte versé est conservé à titre d'indemnisation forfaitaire
- Annulation moins de 7 jours ouvrés avant l'intervention : 50 % du montant total de la prestation est facturé
- Annulation le jour de l'intervention ou absence sans préavis : 100 % du montant total de la prestation est facturé

En cas de force majeure dûment justifiée (catastrophe naturelle, pandémie officielle, interdiction gouvernementale), aucune pénalité ne sera appliquée et les parties s'engagent à trouver une date de report dans les meilleurs délais.

Magali GREMILLON se réserve le droit d'annuler ou de reporter une intervention en cas de maladie, force majeure ou toute circonstance indépendante de sa volonté. Elle en informera la structure cliente dans les plus brefs délais et proposera un report sans frais.

Article 6 – Obligations des parties pour les interventions en entreprise

6.1 Obligations de Magali GREMILLON

- Réaliser les prestations définies dans le devis signé avec sérieux et professionnalisme
- Respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance dans le cadre des interventions
- Ne pas divulguer à l'employeur ou à la direction le contenu des échanges individuels avec les collaborateurs
- Être titulaire d'une assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité
- Informer la structure cliente de toute difficulté susceptible de compromettre la bonne exécution des prestations

6.2 Obligations de la structure cliente

- Mettre à disposition un espace adapté à la nature des interventions (salle calme, aérée, fermée, permettant la confidentialité)
- Veiller à ce que les participants soient libérés de leurs obligations professionnelles pendant la durée de l'intervention
- Informer Magali GREMILLON, préalablement à l'intervention, de toute situation particulière susceptible d'impacter son déroulement (contexte social tendu, situation de crise, collaborateur en arrêt-maladie, etc.)
- Faciliter l'accès aux locaux (badge, parking, accueil) et fournir le matériel nécessaire si convenu dans le devis
- Désigner un interlocuteur référent pour assurer le suivi de la mission
- Régler les factures dans les délais convenus

Article 7 – Confidentialité et protection des données

7.1 Secret professionnel

Magali GREMILLON s'engage à respecter la plus stricte confidentialité concernant les informations partagées par les participants dans le cadre des séances individuelles ou collectives. Ces informations ne seront en aucun cas communiquées à l'employeur, aux ressources humaines ou à tout tiers, sauf obligation légale.

À l'issue d'une mission en entreprise, Magali GREMILLON peut remettre à la structure cliente un compte-rendu global et anonymisé portant sur les thématiques générales abordées et les axes d'amélioration identifiés, sans jamais mentionner de données individuelles ou permettant l'identification d'un collaborateur.

7.2 Protection des données personnelles (RGPD)

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 et au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), les données personnelles collectées sont nécessaires à la gestion des réservations et au suivi des prestations. Elles sont destinées à un usage exclusivement interne.

Les données recueillies servent à : personnaliser les accompagnements, confirmer ou modifier les rendez-vous, établir les documents comptables et améliorer la qualité des prestations.

Tout client ou participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données, en adressant sa demande à contact@magaligremillon.fr ou par courrier au siège social.

Article 8 – Propriété intellectuelle

L'ensemble des supports, outils, méthodes, exercices et contenus pédagogiques utilisés ou remis dans le cadre des interventions de Magali GREMILLON constituent des créations originales lui appartenant ou dont elle dispose des droits d'utilisation.

La structure cliente s'interdit de reproduire, diffuser, transmettre ou revendre ces contenus sans l'accord écrit et préalable de Magali GREMILLON.

L'utilisation de supports audio enregistrés lors des séances (guidances, relaxations) est strictement réservée à l'usage personnel du participant ou de la structure pour les finalités convenues, sauf autorisation expresse contraire.

Article 9 – Responsabilité

9.1 Nature des prestations

Les techniques proposées (sophrologie, hypnose) n'ont aucune visée médicale et ne sont pas assimilables aux actes réservés aux professions de santé réglementées. Elles s'inscrivent dans une démarche complémentaire et ne se substituent en aucun cas à un avis médical ou psychologique.

Magali GREMILLON n'est pas habilitée à établir un diagnostic médical ou psychologique. Elle est tenue d'une obligation de moyens et non de résultats.

9.2 Limitation de responsabilité

Magali GREMILLON ne saurait être tenue responsable des conséquences d'une participation à ses interventions dans les cas suivants :

- Fausse déclaration ou omission d'information médicale ou psychologique par le participant
- Non-respect par la structure cliente de ses obligations (espace inadapté, participants sous contrainte, information incomplète du contexte)
- Survenance d'un événement de force majeure
- Décision de gestion ou d'organisation prise par la structure cliente à la suite d'une intervention

La responsabilité de Magali GREMILLON est limitée au montant des sommes effectivement perçues au titre de la prestation concernée.

9.3 Assurance

L'activité de Magali GREMILLON est couverte par une assurance Responsabilité Civile Professionnelle en cours de validité.

RC Professionnelle n°11410272404 souscrite auprès d'AXA FRANCE IARD SA, 313 Terrasses de l'Arche, 92727 Nanterre Cedex.

Article 10 – Droit de rétractation

10.1 Séances réservées en cabinet (sur place)

Le droit de rétractation prévu par le Code de la consommation (art. L221-18) ne s'applique pas aux contrats conclus directement dans les locaux professionnels de Magali GREMILLON (cabinet de Bruges ou de Le Bouscat). Les réservations effectuées sur place ne donnent donc pas lieu à un délai de rétractation légal.

10.2 Séances réservées à distance ou hors établissement

Pour toute réservation effectuée à distance (téléphone, mail, Calendly) ou hors établissement, le Client particulier bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la conclusion du contrat (art. L221-18 du Code de la consommation), sans avoir à justifier de motif.

Toutefois, conformément à l'article L221-28 1° du Code de la consommation, si le Client souhaite que la séance ait lieu avant l'expiration de ce délai de 14 jours, il devra donner son accord préalable et exprès et reconnaître expressément qu'il perdra son droit de rétractation dès lors que la prestation aura été pleinement exécutée. Cette renonciation est recueillie au moment de la réservation.

En pratique : toute prise de rendez-vous via Calendly, par téléphone ou par mail, avec confirmation de la date de séance, vaut demande expresse du Client d'exécution immédiate de la prestation et reconnaissance de la perte du droit de rétractation à l'issue de la séance réalisée.

10.3 Contrats conclus avec des structures professionnelles (B2B)

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats conclus entre professionnels. Les conditions d'annulation applicables aux structures professionnelles sont définies à l'article 5.2 des présentes CGV.

Article 11 – Médiation et règlement des litiges

11.1 Médiation consommation

Conformément aux articles L.616-1 et R.616-1 du Code de la consommation, en cas de litige non résolu, le Client particulier peut recourir gratuitement au service de médiation suivant :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT (MED CONSO DEV)

Dépôt de réclamation en ligne : <https://www.medconsodev.eu>

Adresse postale : Centre d'Affaires Stéphanois SAS, Immeuble L'Horizon – Esplanade de France, 3 rue J. Constant Milleret, 42000 SAINT-ÉTIENNE

11.2 Juridiction compétente

L'activité de Magali GREMILLON étant une profession libérale, tout litige non résolu par la médiation relève de la compétence exclusive du Tribunal judiciaire de Bordeaux, qu'il s'agisse d'un litige avec un particulier ou avec une structure professionnelle, sauf disposition légale impérative contraire.

Pour les litiges avec des structures professionnelles, les parties peuvent également convenir d'un recours préalable à la médiation amiable, formalisé par écrit, avant toute saisine du tribunal.

Article 12 – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente sont soumises au droit français.